

Date de convocation : 15/06/2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2020

Le dix-neuf juin deux mil vingt à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, M. Manuel HENRY, M. Jean-Yves LE SOURD, Mme Brigitte REY, Mme Aurélie VERBRUGGHE, M. Michaël HADENGUE, M. Yohann LEPORE-BACHELET, M. Thomas ROBIN, M. Frantz MOUSSU, Mme Florence GLANARD, M. Michel GLANARD.

Absent et représenté :

M. Pascal DEBUYSÈRE donne procuration à M. Jean-Claude ROBIN

Absent:

M. Stéphane AUDUREAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme JUBAULT-BREGLER Anne est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2020-12 Approbation compte de gestion 2019 budget communal : à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur.

2020-13 : Approbation compte administratif 2019 budget communal : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2019, sont les suivants :

• Excédent de la section de fonctionnement	254 330,30 €
• Déficit de la section d'investissement	214 982,54 €
	<hr/>
Excédent global	39 347,76 €
	<hr/> <hr/>

En € Libellés	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1	23 038,56			179 991,14		
Opérations de l'exercice 2019	308 705,41	116 761,43	244 350,90	318 690,06		
Totaux	331 743,97	116 761,43	244 350,90	498 681,20		
Résultat de clôture	214 982,54			254 330,30		39 347,76
Restes à réaliser	19 100,00	79 694,00				
Résultats définitifs	350 843,97	196 455,43			154 388,54	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2019 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2019 à l'unanimité des présents et représentés soit 12 voix.

2020-14 Vote de l'affectation de résultat du budget communal : à l'unanimité

Résultats du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement : 244 350,90 €
- Section d'investissement : - 214 982,54 €
- Restes à réaliser : 60 594,00 €

Besoin de financement à l'article 1068 recette d'investissement : 154 388,54 €

Le Conseil Municipal au vu des résultats du compte administratif 2019 et du besoin de financement décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **214 982,54 €** en section d'investissement à l'article **1068**
- **39 347,76 €** à l'article en section de fonctionnement à l'article **002**

2020-15 Vote taux des taxes locales : à l'unanimité

Le Maire informe les conseillers que l'état de notification des bases d'imposition de 2020 fourni par la Préfecture indique, comme chaque année, une hausse qui implique une augmentation du montant des taxes payées par les habitants. Le taux de la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté, une compensation versée par l'Etat correspondant au montant reçu en 2019 est indiqué sur l'état de notification.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, soit :

- Taxe foncière bâti : 10,07 %
- Taxe foncière non bâti : 43,82 %

2020-16 Vote budget primitif 2020 budget communal : à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement 362 920,00 €
- Section d'investissement 373 884,00 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget présenté.

2020-17 : Vote des tarifs municipaux : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs communaux suivants. Les nouveaux tarifs seront en vigueur dès transmission en Préfecture et publication.

Désignation	Tarif 2020
<u>Salle polyvalente</u>	
Location Habitants de Tilly week-end	300,00 €
Location Extérieurs week-end	600,00 €
Journée supplémentaire	75,00 €
Prix électricité heures creuses	0,15 € / KW
Prix électricité heures pleines	0,18 € / KW
Location vaisselle	3,00 € / personne
<u>Tennis</u>	
Adulte 1 an de juin à mai	60,00 €
Enfant (jusqu'à 14 ans) 1 an de juin à mai	40,00 €
Carte invitation 1 heure	5,00 €
Couple ou 2 membres de la même famille 1 an de juin à mai	100,00 €
Carte invitation annuelle	80,00 €
Caution clé	10,00 €
<u>Cimetière</u>	
Concession perpétuelle (1,00 m x 2,00 m)	700,00 €
Ouverture caveau	30,00 €
Case columbarium 5 ans	200,00 €
Case columbarium 10 ans	300,00 €
Case columbarium 15 ans	400,00 €
Case columbarium 20 ans	500,00 €
Case columbarium 25 ans	600,00 €
Case columbarium 30 ans	700,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	150,00 €
<u>Photocopies</u>	
Format A4 1 page noir & blanc	0,25 €
Format A3 1 page noir & blanc	0,50 €
Format A4 1 page couleur	0,50 €
Format A3 1 page couleur	0,80 €

2020-18 : Demande de subvention DETR 2020 (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) : à l'unanimité

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la création de cases supplémentaires au columbarium du cimetière ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2020 conformément à la circulaire préfectorale, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 € HT pour la catégorie prioritaire « Création ou extension de columbarium » ;

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'avant-projet de création de cases supplémentaires au columbarium du cimetière pour un montant de **5 188,66 € HT soit 6 226,39 € TTC** ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : subvention DETR (30 % du montant HT), autofinancement ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, article 21316 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2020-19 : Demande de participation classe découverte enfant scolarisé à Longnes : à l'unanimité

Un enfant domicilié à Tilly est scolarisé à Longnes, sa mère étant institutrice à l'école de Longnes. La commune de Tilly ne verse aucune participation financière concernant cette scolarité.

Un projet de classe de mer est prévu pour octobre 2020 et la commune de Longnes sollicite la mairie de Tilly afin qu'elle verse une participation au minimum équivalente à celle qu'ils vont verser à la Caisse des Ecoles de Longnes soit 130,00 € pour cet enfant.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident de participer financièrement à la classe découverte de l'enfant scolarisé à Longnes à hauteur de 130,00 €. Cette subvention sera versée si le projet est mis en place.

2020-20 Convention CIG instruction dossiers d'urbanisme : à l'unanimité

Le Maire informe les membres du conseil que la commune a signé une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Tous les dossiers de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir sont traités par le Centre de Gestion. Les autres dossiers d'urbanisme sont traités en interne sauf cas particulier. Cette convention arrive à échéance le 1^{er} août 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Les membres du conseil optent pour une intervention ponctuelle et donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

2020-21 Renouvellement membres Commission Communale des Impôts Directs : à la majorité (1 voix contre / 13 voix pour)

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : du Maire ou d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration locale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24) proposée par délibération du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, proposent les personnes suivantes :

Madame CHAUVIN Agnès	Monsieur LUROIS André
Monsieur COUDRAY Loïc	Monsieur MOREAU Stéphane
Monsieur DALLE Laurent	Monsieur NOBLET Sylvain
Madame DOUBLIER Caroline	Madame PENOT Yvette
Monsieur DOUCET Patrick	Madame PICHAFROY Chantal
Monsieur GERARD Michel	Madame REY Brigitte
Madame GUINANT Martine	Monsieur RIBOUCHON Olivier
Monsieur HADENGUE Michaël	Monsieur ROBIN Thomas
Madame HARANG Francine	Madame ROBIN Brigitte
Monsieur HENRY Manuel	Monsieur SAYAGH Claude
Monsieur LE NAGARD Jacky	Monsieur VÉZINES Michel
Monsieur LEPORE-BACHELET Yohann	Madame WHITEWAY Dominique

Informations diverses

Salle des fêtes

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, les locations de la salle des fêtes avaient toutes été annulées. A partir du 22 juin, les locations vont pouvoir reprendre. Il sera demandé aux locataires de nettoyer la salle, mais la désinfection sera faite par l'agent technique en charge du ménage de la commune. Un distributeur de gel hydro alcoolique a été mis en place à l'entrée de la salle. Il sera mentionné aussi aux locataires de limiter le nombre d'invités afin de respecter une distance raisonnable entre eux.

14 juillet

Le conseil municipal a décidé d'annuler les festivités du 14 juillet en raison des risques importants liés à la crise sanitaire actuelle.

Commission communication

Madame Caroline DOUBLIER fait un compte-rendu de la 1^{ère} réunion de la commission communication qui a eu lieu le 16 juin dernier. Un flash info est en préparation et un projet d'une page Facebook est en cours. La commission va travailler sur le cadre qui régira cette page et reviendra vers le conseil pour exposer ce projet.

Antenne relais

Le Maire a été contacté par free pour une recherche de parcelles communales permettant l'implantation d'une antenne relais. Un rendez-vous va être pris pour connaître le projet exact.

Tour de Table

- Monsieur Thomas ROBIN fait état de problèmes récurrents suite aux passages nombreux de moto-cross et quad sur les chemins communaux, outre les dégâts matériels et les nuisances sonores, il existe des problèmes de sécurité. Le jeudi 18 juin, des motos ont créé un affolement des bêtes situées dans le pré, celles-ci ont cassé la clôture et se sont enfuies sur les parcelles voisines. Un arrêté avait été pris en 1985, il va être réactualisé afin de demander l'intervention de la gendarmerie si besoin.
- Monsieur Michaël HADENGUE informe que le SIVOS de Mondreville-Tilly s'est réuni afin d'élire le Président (M. Michaël HADENGUE) et le Vice-Président (M. Sylvain COLLIN). Pour faire suite aux nouvelles directives du gouvernement, un nouveau protocole sera mis en place dès le lundi 22 juin pour l'accueil des enfants aux services périscolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.